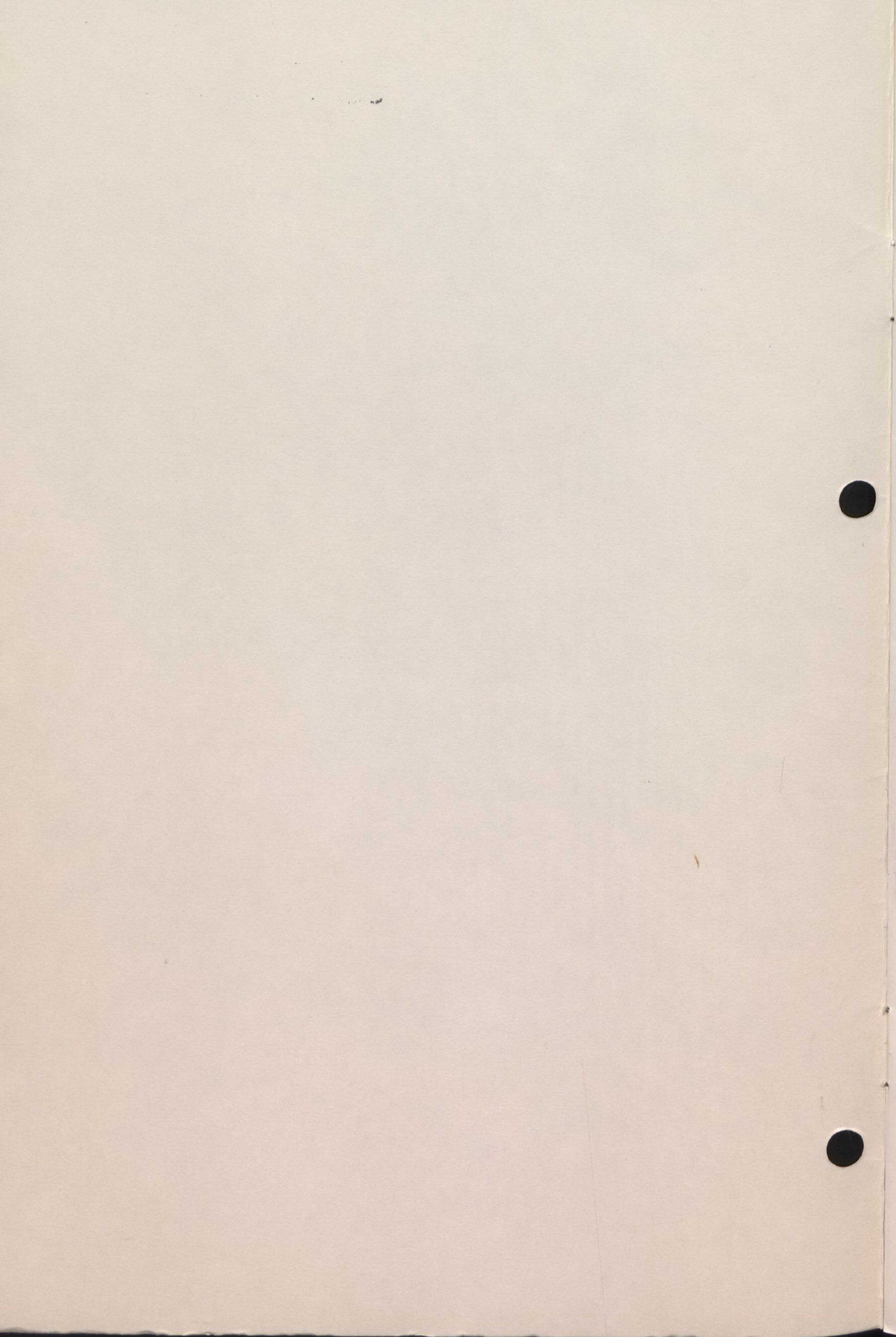


CAL  
EA9  
R98f  
1977  
fév.  
DOCS

# Les forêts et l'industrie forestière au Canada



*Page documentaire 98*



# Les forêts et l'industrie forestière au Canada

(Révisé en février 1977)

54-018-439

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction des services de l'information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0G2

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série des Pages documentaires peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des relations publiques du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, K1A 0G2).

Le Canada se divise en huit régions forestières.

La plus vaste est celle de la forêt boréale qui couvre une large zone s'étendant de la côte atlantique, de Terre-Neuve et du Labrador, jusqu'aux Rocheuses et, vers le nord ouest, jusqu'à l'Alaska. Elle représente environ les trois quarts des terres forestières exploitables du pays. Bien que la forêt boréale soit principalement résineuse, des feuillus (en particulier peupliers et bouleaux) se mêlent aux conifères dont les plus importantes espèces sont l'épicéa, le sapin baumier et le pin.

La forêt devient de plus en plus clairsemée en allant vers le nord pour, finalement, laisser place à la toundra. En général, dans cette partie de la forêt, les arbres sont relativement petits; une grande partie de la région se prête donc davantage à la production du bois à pâte qu'à celle du bois d'œuvre.

Au sud de la forêt boréale, dans l'est du Canada, la région des Grands lacs et du Saint-Laurent et la région acadienne couvrent, ensemble, environ un huitième des terres forestières exploitables du pays. Les peuplements y sont très mélangés; l'on trouve à la fois un grand nombre d'espèces résineuses et d'espèces à grandes feuilles. Les principaux conifères sont le sapin blanc et le sapin rouge, le tsuga du Canada (ou pruche); l'épicéa, le Thuya (appelé cèdre au Canada) et le sapin, alors que les espèces à feuilles caduques les plus importantes sont le bouleau jaune, l'érable, le chêne et le tilleul.

Une grande partie de la forêt qui recouvrait ces deux régions a été défrichée et transformée en terres de culture, mais il reste encore des parcelles de forêts privées. Les forêts de cette région, dont la plupart sont exploitées depuis au moins cent ans, et certaines depuis plus de deux cents ans, constituent la base d'une industrie forestière importante.

La région forestière côtière de la Colombie-Britannique présente des différences marquées. Le climat y est doux et très humide: les précipitations annuelles sont d'environ cent pouces. Les forêts sont formées de conifères, dont les principales espèces sont le thuya, le tsuga du Canada, l'épicéa, le sapin de Douglas et le sapin gracieux. Les arbres de cette région peuvent atteindre jusqu'à deux cents pieds de hauteur et six pieds ou plus de diamètre.

Bien que la région côtière représente moins de 2 pour cent de

la partie boisée du Canada, elle fournit environ le cinquième de la production totale de bois. Ce dernier est surtout utilisé comme bois de construction. La plus grande partie du contreplaqué fait avec des résineux se fabrique dans cette région, qui alimente aussi une industrie considérable de pâtes et papiers.

Les forêts de la région montagneuse de l'intérieur de la Colombie-Britannique et de l'ouest de l'Alberta contiennent des conifères dont les espèces et les caractéristiques sont très variées. Leur composition diffère selon les variations du climat local: soit sec, soit très humide. Depuis quelques années, l'exploitation forestière dans cette région a progressé très rapidement. Bien que le bois ait servi presque uniquement de bois d'œuvre jusqu'à ces dernières années, la région compte maintenant plusieurs usines de pâte à papier.

La seule véritable forêt de feuillus, relativement peu étendue, se trouve dans la région agricole du sud-ouest de l'Ontario.

## **La production de bois**

La superficie totale des forêts canadiennes exploitables est de 436 millions d'acres, soit environ 8 pour cent du total mondial. Les quatre cinquièmes de ce territoire sont peuplés de résineux; le reste comprend des feuillus.

L'exploitation de la forêt varie énormément d'une région à l'autre du pays. Ainsi, dans l'Est, environ les deux tiers du bois servent à la production de pâtes et papiers, tandis que sur la côte ouest, on produit surtout du bois de construction.

Une estimation récente établissait à 8,48 milliards de pieds cubes la coupe annuelle qu'il est permis d'effectuer, avec des méthodes modernes, sur les terres qui sont actuellement accessibles. En 1974, près de 4,9 milliards de pieds cubes de bois ont été coupés dans les forêts canadiennes, dont environ 90 pour cent de conifères; ceci représente seulement 57 pour cent environ de la coupe permise.

Selon les économistes, d'ici à l'an 2 000, la production annuelle sera de 7,62 milliards de pieds cubes, ce qui reste encore inférieur à la coupe actuellement permise. En outre, on n'a pas encore dressé l'inventaire d'une grande partie du bois d'œuvre qui se trouve dans les forêts septentrionales du Canada, lesquelles couvrent environ 25 pour cent des terres forestières de tout le pays; la coupe permise dans cette région n'a donc pas encore été évaluée.

## L'industrie forestière

En 1974, l'industrie forestière canadienne employait près de 300 000 travailleurs qui gagnaient quelque 3,28 milliards de dollars. Parmi ces derniers, environ 59 000 personnes travaillaient à l'exploitation du bois, 107 000 dans l'industrie du bois, et les autres dans l'industrie papetière et les industries connexes.

Les plus importantes usines forestières sont établies sur la côte ouest. Certaines d'entre elles emploient jusqu'à 600 ou 700 personnes, alors que dans l'Est ce que l'on considère comme une grande usine en emploie entre 75 et 100. Il faut noter que le nombre de scieries n'a pas cessé de diminuer au cours des dernières années à cause de la fermeture d'un grand nombre de petites usines.

La fabrication du contreplaqué, destiné principalement au marché canadien, fournit du travail à plus de 13 000 Canadiens dont l'ensemble des salaires s'élève à 133 millions de dollars. Bien que pour la plus grande partie de cette production (estimée à 463 millions de dollars en 1974) on emploie du bois provenant des forêts résineuses de la côte ouest, il y a aussi, dans l'Est, une importante industrie du contreplaqué qui utilise le bouleau et le peuplier.

L'industrie des pâtes et papiers a progressé rapidement au cours de la dernière décennie, en particulier dans le domaine de la fabrication de la pâte kraft blanchie. Le principal produit de cette industrie, le papier journal, est en grande partie exporté, aux États-Unis surtout mais aussi dans nombre d'autres pays. Le Canada produit quelque 40 pour cent de la production mondiale de papier journal. Les autres qualités de papier et de carton, la plupart destinées au marché intérieur, représentent une autre partie considérable de la production croissante de pâte de bois, soit plus de 21 millions de tonnes par année.

En 1974, la production de l'ensemble de l'industrie forestière se chiffrait à 15,185 milliards de pieds-planche\* pour le bois de construction, 21,8 millions de tonnes pour la pâte de bois, 14,6 millions de tonnes pour les produits du papier. Outre l'important marché du papier journal, l'on exporte aussi pour environ 8,3 milliards de pieds-planche (soit 55 pour cent de la production canadienne annuelle de bois de construction) dont la plus grande partie est

\*N.D.I.R. — Unité de mesure des bois sciés ou en grume qui correspond à un pied de longueur par un pied de largeur et un pouce d'épaisseur (Québec).

expédiée aux États-Unis. Dans une économie qui dépend largement des exportations, l'industrie forestière du Canada joue un rôle de premier plan, puisqu'elle représente environ un cinquième de la valeur des ventes totales aux pays étrangers.

## **Les forêts et le droit constitutionnel**

### *Autorité compétente*

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique adopté en 1867, chacune des provinces du Canada possède le droit exclusif de légiférer dans tous les cas relevant de l'administration et de la vente des terres publiques qui lui appartiennent, et du bois qui s'y trouve. Chaque province jouit des mêmes pouvoirs vis-à-vis des institutions municipales, de la propriété et des droits civils dans la province, ou encore de toutes les questions de nature purement locale et privée. Ainsi, l'administration des forêts — que celles-ci soient la propriété de municipalités, d'intérêts privés ou même des provinces — relève de la compétence des gouvernements provinciaux.

Au nord des provinces se trouvent deux vastes régions, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, dont la population est très clairsemée. Bien que ces territoires représentent plus du tiers de la superficie totale des terres du Canada, ils ne renferment que 8 pour cent des terres forestières exploitables. Les questions forestières dans les deux territoires sont régies à la fois par les lois du Parlement canadien et les ordonnances des conseils territoriaux. Ces derniers sont administrés par le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord — Direction des ressources naturelles du Nord et de l'environnement).

### *Propriété des terres forestières*

Depuis nombre d'années, la politique du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux a consisté à maintenir sous le régime de la propriété publique les terres qui ne servent pas à l'agriculture. Toutefois, dans certaines des régions habitées depuis longtemps, la proportion des terres forestières privées est élevée; ceci est vrai notamment dans les Maritimes — Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile-du-Prince-Edouard — où près des deux tiers de la superficie forestière exploitable appartiennent à des intérêts privés.



Dans l'ensemble du pays, environ 90 pour cent des terres forestières exploitables appartiennent à l'Etat. A l'exception des deux territoires septentrionaux, presque toutes ces terres relèvent de la compétence des provinces et sont administrées par des ministères provinciaux. Il existe cependant, dans certaines provinces, un nombre considérable de petites forêts qui appartiennent à d'autres organismes publics, tels que les comtés et les municipalités.

En plus des forêts du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord est aussi chargé de l'administration des forêts de vingt-huit parcs nationaux et de nombreuses réserves indiennes situées à l'intérieur de territoires provinciaux. Il y a aussi à travers le Canada de nombreux terrains boisés, peu étendus, appartenant au gouvernement fédéral: forêts se trouvant sur le territoire de certaines bases des Forces armées canadiennes, ou encore stations sylvicoles expérimentales par exemple. L'administration de ces étendues boisées, dont la superficie totale représente moins de 1 pour cent de l'ensemble de la forêt exploitable des provinces, incombe aux organismes fédéraux compétents.

Bien que les forêts du Canada relèvent surtout de la compétence des gouvernements provinciaux, il y a un certain nombre de cas dans lesquels les lois fédérales touchent l'industrie forestière et, par conséquent, l'utilisation et la gestion des ressources qui constituent le fondement de cette industrie. Cela comprend les règlements sur le commerce, le régime fiscal et le transport interprovincial et international.



NOTES

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007217 4



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

